



# COMMUNE DE ST CRÉPIN

## Procès-verbal du conseil municipal Du 5 juin 2026

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants :  
Quorum : 6

Le cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

**Présents**, M. Matthieu CADOT, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Éric BOUCLY, Mme SANCHEZ Séverine, Mme GUTEKUNST Sonia, M. MADEUX Xavier, Mme GEOFFROY Estelle, Mme Charlène CROUAIL

**Absents excusés** : Mme Céline ROUIL (pouvoir M. Matthieu CADOT)

**Secrétaire de séance** : M. Denis GORRON

Convocation envoyée le 30 mai 2026  
Convocation affichée le 30 mai 2026

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Décisions du conseil municipal :

Vie politique :

D2026 – Désignation du délégué du conseil municipal et des suppléants aux élections sénatoriales

Questions diverses :

\*\*\*\*\*

### **D2026- – Désignation du délégué du conseil municipal et des suppléants aux élections sénatoriales**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-CREPIN.

Elections sénatoriales qui devraient se dérouler le dimanche 27 septembre 2026.

Mise en place du bureau électoral

M. Matthieu CADOT, maire a ouvert la séance.

M. Denis GORRON a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en l'application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. MADEUX Xavier, Mme Charlène CROUAIL

#### Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. Il est rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à 2 tours.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal doit élire

1 délégué

3 suppléants

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants.

Mr Freddy VINET se présente.

#### Déroulement du scrutin

Résultats du 1<sup>er</sup> tour délégué :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<b><u>11</u></b>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<b><u>0</u></b>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b><u>11</u></b>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b><u>0</u></b>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b><u>1</u></b>
f. Nombre de suffrages exprimés	<b><u>10</u></b>

[c – (d + e)]	
<b>g.</b> Majorité absolue <sup>1</sup>	<b><u>6</u></b>

➤ **A ETE ELU DELEGUE**

M VINET Freddy né le 07/06/1971 à Saint-Jean d'Angely (17).  
A été proclamé élu au 1<sup>er</sup> Tour et a déclaré accepter le mandat.

Dépôt des listes avec 3 suppléants : 1 seule liste :

M. CADOT Matthieu.

M. VERNOUX Ronald

Mme CROUAIL Charlène

Résultats du 1<sup>er</sup> tour suppléants :

<b>h.</b> Nombre de conseillers présents et représentés	<b><u>11</u></b>
<b>i.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<b><u>0</u></b>
<b>j.</b> Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b><u>11</u></b>
<b>k.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b><u>0</u></b>
<b>l.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b><u>0</u></b>
<b>m.</b> Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<b><u>11</u></b>
<b>n.</b> Majorité absolue <sup>2</sup>	<b><u>6</u></b>

➤ **ONT ETE ELUS SUPPLEANTS**

M. CADOT Matthieu né le 26/09/1972 à Châteauroux (36) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat..

M. VERNOUX Ronald né le 14/01/1967 à Tananarive (Madagascar) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup>

tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme CROUAIL Charlene née le 25/07/1993 à Rochefort (17) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

Mr Eric BOUCLY a été au tirage au sort des jurés d'assise pour le canton à la mairie de Saint-Jean d'Angely. 1 seule personne de la commune a été tirée au sort.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 15 juin 2026 à 18h30.

La séance est levée à 19h10.